

CONDITIONS DE SAILLIE

-Toute commande de sperme doit être passée avant 9h le matin et de préférence la veille au soir. Enlèvement du sperme par vos soins entre 10h et 12h ou envoi par nos soins à votre adresse et à vos frais (contact 0477/741274 ou 086/322062 en soirée : 086/212772)

-Avant toute commande, nous envoyer une copie des papiers de la jument ainsi que ce document correctement rempli, daté et signé. (Mail : ch.liegeois@netcourrier.com ou fax 086/322062)

-Possibilité de stationner vos juments chez nous : celles-ci devront être en ordre de vaccination GRIPPE/TETANOS et RHINOPNEUMONIE. Afin de ne pas perturber nos horaires, les arrivées et les départ se feront de 10h à 12h et de 14h à 19h.

-Merci de régler la pension de la jument à l'enlèvement (10€ tvac jument seule et 12€tvac jument suitée.)

-Les frais de saillie sont payables dès réception de la facture et au plus tard le 1^{er} octobre de l'année en cours pour bénéficier de la GARANTIE POULAIN VIVANT (GPV) qui s'applique lorsque :

-la jument n'est pas pleine, avorte ou meurt

-le poulain n'est pas viable au 8^{ème} jour de vie.

Vous pouvez alors recommencer sans frais de saillie supplémentaires pendant 2 ans.

Merci de nous renvoyer le certificat de saillie et une attestation vétérinaire.

-En aucuns cas, la SPRL VAL DE SOMME ni son VETERINAIRE RESPONSABLE ne seront tenus pour responsables d'accidents, maladies, blessures ou dommages de toutes natures survenus tant aux personnes qu'aux chevaux durant leur séjour sur notre site.

MERCI de nous renvoyer ce document pour accord, daté et signé :

NOM PRENOM.....

RUE CP..... VILLE

T.VA.

DATE

Signature

NOM de la JUMENT